

Montréal, le 11 mars 2015

Par courriel

À : Edward A. Schwerdt, Président et Chef de la direction, Northeast Power Coordinating Council (NPCC)

Objet : Approbation, entrée en vigueur et publication du plan d'action pour l'année civile 2015 dans le cadre du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec

Monsieur,

Conformément à l'article 6.12 de l'*Entente concernant la mise en œuvre du programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec*, à la lettre d'entente concernant la modification de la date de soumission du plan d'action (le plan) signée le 12 décembre 2014 et à la lettre d'entente concernant la date d'entrée en vigueur du plan d'action pour l'année civile 2015 signée le 12 février 2015, la Régie de l'énergie (la Régie) accuse par la présente réception des versions française et anglaise du plan.

À la suite de l'analyse détaillée du contenu du plan, la Régie approuve le plan qui entrera en vigueur au **1^{er} avril 2015**.

La Régie publiera le plan sur son site internet le 13 mars 2015.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Diane Jean

c.c. : Toutes les entités visées
Gerald W. Cauley, Président et Chef de la direction (NERC)